Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 2,00
Chronique locale	— 4,00
Echos	— 5,00
Gazette du Nord	— 6,00

TEMPÉRATURE

LILLE, le 4 mai.

Minimum, nuit, abrité	1·6
Minimum, nuit, découvert	0·4
Surface du sol, 8 h. du matin	11·0
A 1 mètre de profondeur	9·6
De l'air à l'ombre	11·2
Maximum, jour à l'ombre	16·8
Maximum, jour, au soleil	18·4
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0·78

Etat du ciel. Pur.
Direction du vent : E.

BAROMÈTRE. — Le 4 mai (2 h. du matin) la pression est de 780 -/- le 5 mai (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps beau est probable avec température voisine de la normale.

Bourses d'enseignement
PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Pour obtenir une bourse dans les écoles primaires supérieures officielles, il faut, indépendamment du « piston », toujours utile, sortir en bonne place des épreuves d'un concours entre les aspirants.

Le « Bulletin Scolaire du Nord » de décembre 1908 publie le texte des épreuves auxquelles furent soumis les aspirants et les aspirantes du dernier concours dans le département de l'Aisne.

La dictée qui fut donnée aux aspirantes est intitulée « La Jeunesse de Michelet » et comporte une vingtaine de lignes dans le texte imprimé.

Voici les dernières, celles par conséquent dont le jury entendait laisser l'impression dans l'esprit des concurrentes, fillettes de treize à quinze ans :

« ..... un jeudi matin, je me ramassai sur moi-même : sans feu (la neige couvrait tout), ne sachant pas trop si le pain viendrait le soir, tout semblant finir pour moi, — j'eus en moi, sans nul mélange d'espérance religieuse, un pur sentiment stoïcien, — je frappai de ma main, crevée par le froid, sur ma table de chêne que j'ai toujours conservée, et sentis une joie virile de jeunesse et d'avenir. »

Que penser de l'état d'âme de ce pédagogue, qui, entre mille passages inoffensifs de pensée que l'on peut cueillir à travers les œuvres dangereuses de ce charmeur de style qu'est Michelet, s'en va choisir ces lignes toutes ruisselantes de colère, d'orgueil et de bêtise ?

Il n'a vu que l'incidente « sans nul mélange d'espérance religieuse », et il s'est trouvé hypnotisé par la criminelle satisfaction d'insinuer dans le cœur des candidates le sentiment d'impiété dont fait sottement parade un gamin malheureux.

N'est-ce pas rechercher les coupables délices d'une jouissance diabolique que de tomber ainsi en arrêt devant une demi-douzaine de mots par lesquels on espère, sinon tuer, du moins blesser en de jeunes âmes leurs espérances immortelles ?

Le pédagogue n'a pas su résister à ce plaisir cruel.

Et encore ne peut-il se flatter d'avoir dicté un fait réellement arrivé ; car il est bien probable que Michelet racontant sa jeunesse n'avait pas une autre mentalité que Michelet écrivant l'histoire de France.

Il s'est rappelé le froid, la neige et son coup de poing sur sa table de chêne ; mais au moment où il traçait ce récit, il était hanté de sa passion anticléricale, et alors, tout naturellement et sans la moindre préoccupation de la vérité, de la réalité, s'est glissé le « sans nul mélange d'espérance religieuse ».

C'est sa méthode.

Il le fallait, comme « il faut que la Grèce soit tout entière lumière, liberté, sourire héroïque, où il ne doit pas y avoir d'esclaves » ; comme « il faut que la famille n'existe que dans les pays protestants : point de famille où Luther n'a point passé » comme « il faut que Mirabeau ait été pur, que Danton ait été étranger aux massacres de Septembre... et qu'ils se soient faits à peu près tout seuls ».

Ainsi parle M. Faguet dans une étude sur Michelet, et il ajoute : « Les choses s'arrangeront ainsi sous la plume de l'historien ».

Quel historien !

Et puisque tout est à Jeanne d'Arc en ce moment, voyons comment Michelet a tenu ou, plutôt, tourné sa plume quand, sur le chemin des siècles de nos fastes nationaux, l'héroïne s'est présentée devant lui.

Il la rencontra deux fois : la première au cours naturel de la chronologie, au tome VI, et la seconde, au tome IX, quand il écrit son introduction à la Renaissance.

Au tome VI, « Jeanne d'Arc, dit M. Faguet dans la même étude, c'est le peuple, la pensée populaire, là est le secret de sa puissance extraordinaire sur les foules. La France s'est reconnue en elle, et tout entière l'a suivie — Mais la thèse du tome IX veut qu'au XVe siècle le peuple soit complètement abêti, donc il ne comprendra pas Jeanne. Eh bien, non, il ne la comprendra pas ; il ne lui prête aucune attention au moment de sa

prise : « Les masses ainsi amorties, que peuvent les grandes âmes ? Des apparitions surhumaines vont venir et ne feront rien. Ils voient passer Jeanne d'Arc, et disent : « Quelle est cette fille ? »

Donc, Michelet **fait** l'histoire dans sa tête au lieu de la **prendre** dans les faits. A trois tomes de distance, devant la Pucelle, le même peuple, dans les mêmes circonstances, au milieu des mêmes événements, est séduit, enthousiaste, emporté (tome VI) et insensible, indifférent, sans le moindre entrain (tome IX).

Quel sérieux attacher à la pensée de cet homme, esclave de sa sensibilité, de son imagination du moment, au point de leur asservir les faits et de ne plus les voir que modifiés, déformés par leurs caprices inconstants et contradictoires ?

Mais qu'importe au pédagogue pour qui la neutralité consiste à ne pas manquer une occasion de combattre la religion et qui estime excellente l'aubaine de pouvoir déflorer la foi catholique chez des enfants de passage sous sa férule empoisonnée ?

Michelet lui-même, qui ne manquait pas de loyauté lorsqu'il n'était pas empoigné par la passion, aurait reculé devant cet usage qui est fait d'un extrait oublié de ses œuvres. Il protesterait contre la basse vilenie d'un pareil abus de confiance commis à l'égard des parents, contre cet abus de la force morale sur des consciences neuves d'enfants, hors d'état de se défendre.

Pareil scrupule est à cent lieues, très probablement, de l'âme du primaire qui fit choix de la dictée qu'il intitula : « La Jeunesse de Michelet ».

V. H.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **M. Emile Delaforge**, ancien commissionnaire, membre de la Société des Funérailles Religieuses de l'Hospice Général, décédé dans sa 72e année, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu mercredi, à huit heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine.

A **BAILLEUL**, de **Mme Anatole Cordonnier, née Antoinette Clarisse**, décédée le 3 mai 1909, dans sa 62e année.

La défunte laisse à ses enfants d'inoubliables exemples de foi, de piété, de bonté.

Par son arrière-grand-mère, Mme Célestin-Joseph Clarisse-Hadou, petite-fille de Mme Nicolas Hadou-Macquart, Mme Anatole Cordonnier-Clarisse se rattachait aux descendants de Philippe Macquart, seigneur de Dainville, qui épousa en 1456 Jeanne du Lys, nièce de Jeanne d'Arc.

A **BAILLEUL**, de **Mme Sophie Courdent**, née **Deweine**, veuve de M. Aimable Courdent, décédée à l'âge de 72 ans 1/2.

C'était une fidèle abonnée de la « Croix » et une excellente mère chrétienne.

Mardi matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu, à **LINSELLES**, les funérailles de **Mme Victoire Delanney**, veuve de **M. Cyriaque Marescaux**, membre de l'Association des Mères chrétiennes et des confréries de la Sainte-Vierge et des Trépassés.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Leroux, vice-doyen.

Le deuil était conduit par MM. Etienne Marescaux et A. Marescaux. Ce dernier professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, de Tourcoing, président de l'Œuvre des Jardins ouvriers.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Leroux, assisté de MM. les abbés Maerten et Tack.

Parmi la très nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. Hopsomer, maire, Mahieu et Demarcq, adjoints, Pierre Lefebvre, Etienne Destombes, Paul Duquennoy, Dumortier, conseillers municipaux.

Une délégation des comités des Jardins ouvriers et des habitations ouvrières à bon marché de Tourcoing, ayant à sa tête MM. Romain Flipo, Louis Motte, les docteurs Vermersch et Delgrange, ainsi que de nombreux ouvriers possesseurs des Jardins ouvriers du Cinquet, M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing, M. l'abbé Leleu, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing et de nombreux professeurs du collège.

L'absoute fut donnée par M. l'abbé Leroux, vice-doyen.

Mardi, à 10 heures 1/2, a été célébrée en l'église Saint-Corneille, à **HEM**, l'obit du mois pour le repos de l'âme du regretté **M. l'abbé Pollet**, curé d'Hem, décédé le 1er avril dernier.

De nombreux paroissiens, parmi lesquels on remarquait une grande partie des personnes du peuple, ont tenu à donner à leur vénéré pasteur une dernière marque d'estime et de reconnaissance.

Les enfants des écoles libres remplissaient les nefs latérales. Comme au jour du service, l'église avait peine à contenir la pieuse assistance.

On remarquait aussi de nombreux ecclésiastiques, confrères et amis, M. le doyen de Lannoy, M. le doyen de Wattrelos ; M. l'abbé Lepoutre, curé de La Neuville et le R. P. Masquelier, originaires de la paroisse ; M. l'abbé Gilloron, curé de Villerspol ; MM. les abbés Foubert et Vulveryck, anciens vicaires, des professeurs du collège de Roubaix ; M. l'abbé Leclercq, ancien élève de M. l'abbé Pollet et curé de Thun-Saint-Amand ; une grande partie du clergé du canton.

La messe a été chantée par M. l'abbé Denhaene, successeur de M. l'abbé Pollet, assisté de M. l'abbé Billaut, curé de Saint-Joseph, et de M. l'abbé Hauew, vicaire à Saint-Corneille.

La maîtrise, sous la direction de M. Léon Cappelle, clerc d'Hem, a exécuté avec une grande piété la messe de Requiem de Mazingue. M. Léon Alexandre en a fait les soli. A l'Elévation, M. Cappelle a chanté le « Pie Jesu » d'Erzelle.

L'offrande faite par M. l'abbé Vulveryck s'est terminée bien après la messe.

A l'issue de l'obit, une abondante distribution de pains a été faite à tous les pauvres des deux paroisses d'Hem.

Chaque assistant a reçu un souvenir mortuaire, avec le portrait du regretté défunt.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Mardi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Sépulcre, à **ROUBAIX**, le mariage de **M. Louis Nourtier**, ingénieur, directeur du service des eaux, fils de M. et Mme Nourtier-Chesmer, rentiers à Blanzy-sur-Bresle, avec **Mlle Marie Oudart**, fille de M. Achille Oudart, négociant en laines, et de feue Mme Oudart-Snellaert.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. François Leduc-Gosselet, docteur en médecine à Tourcoing, et Arthur Vandenbroucque, professeur au Lycée de Tourcoing, ami ; pour la mariée, MM. Alphonse Oudart, rentier, son oncle, et Auguste Masurel, employé de commerce à Tourcoing, son beau-frère.

Pour les pillés, incendiés et affamés de l'Asie-Mineure

Des événements terrifiants et dignes de toute pitié se passent en Asie-Mineure.

Au fléau de la famine qui y sévissait se sont joints les massacres des chrétiens par les musulmans fanatiques profitant de l'état d'anarchie où la nouvelle révolution a jeté la Turquie.

Le sang chrétien coule partout à flots, des villes sont en cendres, d'autres en flammes, des populations entières sont sans ressources, sans pain, sans abri.

L'*Œuvre des Ecoles d'Orient* jette un appel de pitié pour ces pauvres gens affamés, pillés, incendiés, pauvres survivants des épouvantables tueries. De ce cri désespéré nous nous faisons volontiers l'écho. Déjà nous avons reçu de M. Auguste Bayart, à Roubaix, une somme de 100 francs pour les malheureuses victimes de ces pilleries sauvages. Nous adresserons cette somme et les offrandes qui nous seraient confiées à Mgr Charmetant, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, à Paris, 20, rue du Regard, où l'on peut du reste envoyer directement son aumône.

LE MARCHÉ AUX AVOINES
de la Bourse de Lille

Sur le rapport de M. Guilbaut, la Chambre de Commerce a approuvé le règlement présenté par le Syndicat des Courtiers pour le marché aux avoines de la région du Nord, dont le but est d'établir des conditions de vente des avoines tant en disponible qu'en livrable.

Voici ce règlement :

Article premier. — Le Marché d'Avoines est soumis aux conditions générales usuelles et aux suivantes :

L'adhésion au Marché est de 10 fr. Les Expertises de marchandises ou de conservations sont de 0 fr. 50 par 1.000 kilogr. pour adhérents et 1 fr. pour non adhérents. Les Expertises des échantillons préalables sont de 2 fr. 50 pour adhérents et 5 fr. pour non adhérents. Les filières sont de 15.000 kilog.

Art. 2. — Le présent Marché a pour base les avoines jaunes et blanches de bonne qualité et de pays.

Sont considérées comme avoines jaunes celles ne contenant pas en poids au-delà de 5 0/0 de noires et 5 0/0 de blanches.

Sont considérées comme avoines blanches celles ne contenant pas en poids au-delà de 2 0/0 de noires et 2 0/0 de jaunes.

Le mélange d'avoines de variétés différentes est interdit.

Toute déclaration de provenance fausse ou erronée entraîne le refus de la marchandise.

Art. 3. — La présence dans l'avoine de plus de 3 0/0 de poussières, criblures, grains, graines ou corps étrangers suffit pour la rendre refusable.

Art. 4. — L'avoine jaune doit peser au moins 45 kilog. l'hectolitre ; l'avoine blanche doit peser au moins 48 kilog. l'hectolitre, toutefois, une tolérance de 2 kilog. par hectolitre est accordée au livreur ; mais il a à bonifier 1/2 0/0 par 250 grammes ou fraction manquant.

Art. 5. — Les experts statuent sur la qualité propre de l'avoine et sur la provenance.

Ils vérifient le chiffre de la moyenne du poids naturel, et, après examen des échantillons, déclarent par la voie du scrutin secret et à la majorité, que l'avoine est livrable aux conditions du marché, ou non livrable.

Art. 6. — Tout lot d'avoine proposé à l'expertise doit être déposé dans les Magasins Généraux agréés par le Syndicat, et doit former une couche parfaitement homogène, la livraison en sacs n'étant pas admise.

Le poids doit avoir été reconnu par le magasinier.

Art. 7. — L'élection de domicile, à Lille, doit être faite dans une maison de la place.

Art. 8. — Les achats et ventes à la Cote ne peuvent être faits que par l'intermédiaire des Courtiers de Lille, membres du Syndicat. Le courtage est de 0 fr. 05 aux 100 kilog. pour l'achat, de 0 fr. 05 pour la vente.

A ce règlement est annexé un compte de frais pour l'entrepôt des avoines aux docks et magasins généraux de Lille.

La dénomination de « cognac »

Un règlement d'administration publique rendu en exécution de la loi du 1er août 1905, modifiée par celle du 5 août 1908, sur la répression des fraudes, paraît aujourd'hui à l' « Officiel ».

Il porte que les appellations régionales « cognac », « eau-de-vie de cognac », « eau-de-vie des Charentes » sont exclusivement réservées aux eaux-de-vie provenant uniquement des vins récoltés et distillés sur les territoires ci-après délimités :

Département de la Charente-Inférieure

Arrondissements de Rochefort, Marennes, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Jonzac : toutes les communes.

Arrondissements de La Rochelle : toutes les communes des cantons d'Ars, la Jarrie, La Rochelle-Est et La Rochelle-Ouest, Saint-Martin; dans le canton de Courçon, les communes d'Angliers, Benon, Courçon, Cramchaban, Ferrières, le Gué-d'Alleré, la Laigne, Nuaillé, St-Cyr-du-Doret, St-Jean-de-Liversay, St-Martin-de-Villeneuve, St-Sauveur-de-Nuaillé; dans le canton de Marrans, les communes de Longèves, Saint-Ouen, Villedoux.

Département de la Charente

Arrondissements de Cognac et de Barbezieux : toutes les communes.

Arrondissement d'Angoulême : toutes les communes des cantons d'Angoulême 1er et 2e, Blanzac, Hiersac, Rouillac, Saint-Amant-de-Boixe, Villebois-la-Valette; dans le canton de la Rochefoucauld, les communes d'Agris, Brie, Bunzac, Chazelles, Coulgens, Jauldes, Pranzac, Rancogne, Rivières, la Rochette, St-Projet-St-Constant; dans le canton de Montbron, les communes de Charras, Fouillade, Grassac, Mainzac, Marthon, St-Germain, Souffrignac.

Arrondissement de Ruffec : toutes les communes du canton d'Aigre ; dans le canton de Ruffec, les communes de Villegats et de Verteuil ; dans le canton de Mansle, les communes d'Aunac, Bayers, Celettes, Chenon, Fontclaireau, Fontenille, Juillé, Lichères, Lonnes, Mansles, Mouton, Moutonneau, Puyréaux, Saint-Amand-de-Bonnieure, Saint-Angeau, Saint-Ciers, Sainte-Colombe, Saint-Front, Saint-Groux, Valence, Villognon ; dans le canton de Villefagnan, les communes de Brettes, Courcôme, Longré, Raix, Souvigné, Tuzic, Villefagnan.

Département de la Dordogne

Arrondissement de Ribérac, canton de Saint-Aulaye, les communes de Chenaud, Parcoul, Puymangou, la Roche-Chalais, Saint-Aulaye, Saint-Michel-de-Rivière.

Département des Deux-Sèvres

Arrondissement de Niort : dans le canton de Mauzé, les communes du Bourdet, Prin-Deyrançon, Petit-Breuil-Deyrançon, Mauzé-sur-le-Mignon, Priaires, La Rochénard, Usseau ; dans le canton de Beauvoir-sur-Niort, les communes de Beauvoir-sur-Niort, Belleville, La Charrière, Le Cormenier, La Foye-Montjault, Granzay, Gript, Prissé, la Revêtizon, Saint-Etienne-la-Cigogne, Saint-Martin-d'Augé, Thorigny.

Arrondissement de Melle, canton de Brioux-sur-Boutonne, la commune du Vert.

Contre la Pornographie

On sait à quel point la pornographie envahit aujourd'hui les étalages des librairies. Ces jours derniers, on nous signalait encore des cartes postales immorales, à la vitrine d'un débit de tabac d'Amiens.

Les bibliothèques de chemins de fer n'ont point échappé à ce flot nauséabond et, devant l'inertie des pouvoirs publics, l'initiative privée a dû entrer en lutte contre les pourvoyeurs de publications obscènes.

Des résultats intéressants ont été obtenus par les hommes résolus qui se sont attelés à cette besogne d'assainissement. Déjà plusieurs Compagnies — presque toutes, pourrait-on dire, — s'autorisant d'un article du cahier des charges qui les lie à la maison Hachette pour la vente des journaux dans les gares, avaient interdit à cette maison de mettre en vente dans ses bibliothèques certaines publications, dont quelques-unes, d'ailleurs, ont déjà été l'objet de plusieurs poursuites et condamnations.

La Compagnie du Nord était restée, seule, en dehors du mouvement d'épuration morale. La question a été posée à l'assemblée générale du 28, par un actionnaire, M. de Lannoy, qui a demandé qu'on imposât à la maison Hachette de supprimer telle et telle publication.

Le président, M. de Rothschild, a promis de donner satisfaction à cette légitime protestation et a déclaré en propres termes :

« — Nous ne demanderons pas à la maison Hachette de supprimer telle ou telle de ces publications, nous lui demanderons de les supprimer toutes. »

Nous prenons acte de cette promesse et nous espérons que nous n'aurons plus besoin de la rappeler à celui qui l'a faite hier solennellement et devant l'assemblée de tous les actionnaires de la Compagnie.

H. C.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

Les réunions du Club Hippique
DE ROUBAIX

Le Club Hippique de Roubaix organise, pour le 16 mai, un concours hippique militaire international, et pour les 20 et 21 juin, un concours civil. Sont affectés, au premier, 8.000 fr. de prix, au second 6.000 fr.

Voici le programme et les prix de ces réunions qui ne peuvent manquer d'obtenir, comme chaque année, un très grand succès :

Dimanche 16 mai, à deux heures très précises

Prix des Régiments. — Pour tous chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par un officier en uniforme (Handicap). Entrée gratuite. 12 obstacles environ.— Objets d'art : 1er prix, valeur 300 fr. ; 2e, 200 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 100 fr. ; 6e, 50 fr. ; 7e, 50 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e et 11e, Flots de Rubans.

Pour le parcours des chevaux ayant gagné depuis le 1er janvier 1908 un ou plusieurs prix d'une valeur de 500 fr., le mur et la barre seront exhaussés de 0m10.

Pour le parcours des chevaux ayant gagné depuis le 1er janvier 1908 un ou plusieurs prix d'une valeur de 1000 fr., le mur et la barre seront exhaussés de 0m20.

Prix des Veneurs (Parcours de chasse). — Pour tous chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par un officier en uniforme. Entrée gratuite. 12 à 15 obstacles environ. — Objets d'art : 1er prix, valeur 250 fr. ; 2e, 150 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 100 fr. ; 6e, 50 fr. ; 7e, 50 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 10e et 11e, Flots de Rubans.

Sauts couplés (par deux et par quatre). — Pour tous chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par un officier en uniforme. Entrée gratuite. 12 à 15 obstacles environ. — Quatre objets d'art pour chaque prix : 1er prix, valeur de 100 fr. chacun ; 2e, de 50 fr. chacun ; 3e, de 25 fr. chacun ; 4e et 5e, Flots de Rubans.

GRAND CONCOURS HIPPIQUE CIVIL INTERNATIONAL

(6.000 francs de Prix environ)

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche 20 juin, à deux heures précises

Prix d'Essai. — Pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée, montés par des Gentlemen et n'ayant jamais gagné, en un ou plusieurs prix, 300 fr. en concours hippique. Entrée, 20 fr. 10 obstacles environ. — 1er prix, 200 fr. ; 2e, 100 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 6e et 7e, Flots de Rubans.

En outre un souvenir offert par la Société du Manège de Roubaix sera attribué à chacun des deux chevaux ayant fait le meilleur parcours parmi les chevaux appartenant *bona fide* depuis un mois au moins, au moment du concours, à un membre du Club Hippique ou du Manège de Roubaix et montés par un membre d'un de ces Clubs, n'ayant jamais gagné 300 fr. en concours Hippique.

Ces prix spéciaux ne seront donnés que s'il y a au moins cinq chevaux réunissant ces conditions qui prennent une part effective à cette épreuve.

Concours de chevaux de selle. — Pour tous chevaux montés par des Gentlemen. Entrée, 10 fr. — 1er prix, un Objet d'art d'une valeur de 100 fr. offert par la Compagnie d'assurances « La Prévoyance » et une médaille de vermeil ; 2e, Une Médaille de vermeil ; 3e, Une Médaille d'argent ; 4e, Une Médaille de bronze; 5e, 6e et 7e, Flots de Rubans.

Concours d'Equipages. — Attelages à un ou plusieurs chevaux, sans condition d'âge ou de provenance. Entrée gratuite. — Prix égaux sans classement : Une plaque. Un flot de Rubans et 10 fr. à l'écurie aux six plus beaux attelages.

Prix des Habits Rouges. — Pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par des Gentlemen. Entrée, 20 fr. 12 obstacles environ. — 1er prix, 500 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 100 fr. ; 6e, 100 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 100 fr. ; 9e, 10e et 11e, Flots de Rubans.

Pour le parcours des chevaux ayant gagné depuis le 1er janvier 1908 un ou plusieurs prix s'élevant à une somme supérieure à 1000 fr., le mur et la barre seront exhaussés de 0m10.

Pour le parcours des chevaux ayant gagné depuis le 1er janvier 1908 un ou plusieurs prix s'élevant à une somme supérieure à 2.000 fr., le mur et la barre seront exhaussés de 0m20.

Lundi 21 juin, à deux heures précises

Grand Prix du Club. — Pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par des Gentlemen. Entrée, 30 fr. 12 obstacles environ. — 1er prix, 1000 fr. ; 2e, 500 fr. ; 3e, 300 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 200 fr. ; 6e, 100 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 100 fr. ; 9e, 100 fr. ; 10e, 100 fr. ; 11e, 12e et 13e, Flots de Rubans.

Pour le parcours des chevaux ayant gagné depuis le 1er janvier 1908 un ou plusieurs prix s'élevant à une somme de 2.000 francs ainsi que pour le gagnant du Prix des Habits Rouges, le mur et la barre seront exhaussés de 0m10.

Championnat de Roubaix (Pour le saut en hauteur. — Prix du Barrage). — Pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par des Gentlemen. Poids libre. Entrée, 20 fr. 5 partants au moins ou pas d'épreuve. — 1er prix, 200 fr. ; 2e, 150 fr. ; 3e, les entrées jusqu'à concurrence de 100 fr. Le reste des entrées devra être ajouté au prix du premier. En outre un prix supplémentaire de 300 fr. sera offert au premier si la hauteur atteint 1m90.

Dans le cas où cette hauteur ne serait pas atteinte dans le prix du Barrage, tous les chevaux engagés pourraient essayer de gagner ce prix en sautant la barre à 1m90.

Pour cet essai trois refus ou dérobés — ou la barre renversée trois fois, éliminent. — En cas d'égalité les concurrents peuvent partager ou recommencer sur la hauteur surélevée de 0m05.

Le prix sera donné au cheval ayant sauté la hauteur maxima avec le moins de sauts sur cette dernière hauteur.

Si la hauteur de 1m90 n'est pas atteinte, la somme de 300 fr. fera retour au Club Hippique.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève de teinturiers. — 50 ouvriers de la teinturerie Gombert, rue de l'Alma, se sont mis en grève hier, réclamant une augmentation de salaire.

Une grève de cartonneurs. — Pour des motifs restés vagues, 44 ouvriers cartonneurs et décartonneurs de l'établissement Ernoult-Bayart, rue du Grand-Chemin, ont quitté le travail hier.

A CROIX

Au peignage Holden et Cie. — Chômage complet. — Mardi à midi, la direction de l'usine, prévenue que les chauffeurs se solidarisaient avec leurs camarades déjà en grève, a informé le personnel encore occupé que l'usine était fermée jusqu'à nouvel ordre.

En sorte que 1.600 ouvriers environ sont actuellement en chômage.

A FLERS-BREUCQ

A l'usine Fréd. Bayer et Cie. — A la rentrée de six heures, hier matin, les six employées aux produits pharmaceutiques ont repris le travail. Deux ou trois gamins employés à la teinture et quelques hommes ont également réintégré l'atelier. Pas un ouvrier de l'extérieur ne s'est présenté pour être embauché.

Une bonne vingtaine de gendarmes étaient à la porte et dans la cour de l'établissement.

Dans la journée, trois camions chargés d'expéditions sont sortis, accompagnés de six gendarmes.

Quelques délégués se sont présentés et ont reçu la même réponse que les fois précédentes. Sur ce, ils ont voté la continuation de la grève.

Quand les grévistes se sont aperçus que des expéditions allaient être faites, ils se sont groupés à une bonne soixantaine et se sont rendus devant l'habitation de M. Alfred Dequesne, deuxième adjoint, socialiste, au maire de Flers, qui est employé dans l'usine Fréd. Bayer et Cie comme chef expéditeur, qu'ils accusent de les avoir trahis en faisant leur travail.

Ils ont entonné l' « Internationale », accompagnée de cris divers.

Ils se sont rendus également devant certaines autres habitations, pour y donner la même sérénade.

A midi, les grévistes se sont dispersés.

A WASQUEHAL (CAPREAU)

Au tissage Willem. — Mardi matin, le bruit courait que les ouvriers reprendraient le travail. Il n'en fut rien. Les entrevues successives entre patrons et ouvriers n'ont amené aucun résultat. Mardi matin, à neuf heures, il y eut une nouvelle réunion d'ouvriers grévistes. Une lettre fut envoyée aux patrons, leur annonçant que toutes les réclamations étaient maintenues et que le travail ne serait repris que si complète satisfaction était accordée.

Le calme le plus complet règne aux abords de l'usine.

Bulletin diocésain paroissial

Le prochain numéro du **Bulletin diocésain paroissial** portera la date du **16 mai** (troisième dimanche du mois). La Direction du Bulletin nous prie d'avertir Messieurs les Curés qu'elle attend leur copie spéciale **AU PLUS TARD dimanche 9 mai.**

Pour toutes communications et réclamations concernant le Bulletin, on est prié d'adresser les lettres à **M. le Directeur du Bulletin diocésain paroissial**, 15, rue d'Angleterre.

L'Administration des Postes ayant fait en ces derniers temps des difficultés pour l'affranchissement à 0,01 centime des Bulletins, parce qu'ils ne portaient pas mention de leur périodicité, nous prions Messieurs les Curés qui auraient à envoyer quelques numéros par poste, de vouloir bien **noter en tête de leur copie la périodicité de leur Bulletin paroissial (mensuel ou bi-mensuel).**

LILLE

Un poste de télégraphie sans fil
AU GRAND MAGASIN

En prévision, sans doute, d'une grève nouvelle possible des postiers et télégraphistes, un poste de télégraphie sans fil vient d'être installé sur le toit du Grand-Magasin, rue Royale, par une équipe de marins, composée de deux quartiers-maîtres et trois matelots, dirigés par un lieutenant de vaisseau.

Ce poste est en communication avec les autres postes établis le long des côtes, à Dunkerque, Brest, Rochefort, Toulon, et le poste de la tour Eiffel.

L'inscription des dépêches transmises est assurée, dans la télégraphie sans fil, par des appareils Morse, dont le réglage doit être d'autant plus minutieux que la durée des ondes hertziennes doit correspondre exactement aux points et aux lignes.

On transmet de 700 à 800 mots à l'heure par l'appareil Morse, avec fil ; sans fil, l'inscription est moins rapide et on ne peut compter que sur 600 mots environ.

A L'USINE DE FIVES

Une plaque de fer de 7.000 k. frappe un ouvrier à la tête

MORT DE LA VICTIME

Un terrible accident est survenu lundi à l'usine de Fives, vers cinq heures du soir.

L'immense ruche en plein travail bourdonnait de mille bruits divers : les poulies grinçaient, les chaînes crissaient, le métal résonnait sous les coups de marteaux, les ouvriers s'agitaient empressés autour du creuset de feu.

Dans un coin de l'atelier, une puissante grue fonctionnait ; à ses bras puissants des ouvriers venaient d'accrocher une énorme plaque de fer pesant 7000 kilogs destinée au tablier d'un pont en fer qui doit être jeté prochainement au-dessus du

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 4 MAI

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Cejour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B ce jour
Mai	5 90	5 92 1/2	5 90	—	—	—	—	—	—	5 80	5 825
Juin	5 87 1/2	5 87 1/2	5 90	—	5 90	—	—	—	—	5 80	5 825
Juillet	5 87 1/2	—	5 90	—	5 90	—	—	—	—	5 80	5 825
Août	5 85	5 87 1/2	5 87 1/2	—	5 90	—	—	—	—	5 775	5 80
Septembre	5 85	5 87 1/2	5 87 1/2	—	5 87 1/2	—	—	—	—	5 775	5 775
Octobre	5 85	—	5 87 1/2	—	5 87 1/2	—	—	—	—	5 725	5 725
Novembre	5 85	5 87 1/2	5 87 1/2	—	5 87 1/2	—	—	—	—	5 725	5 75
Décembre	5 85	5 85	5 85	—	—	—	—	—	—	5 70	5 75
Janvier	5 85	5 85	5 85	5 82 1/2	5 85	—	—	—	—	5 70	5 725
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 675	5 70
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 675	5 675
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65	5 65
Ventes	200.000 k.									265.000 k.	
Tendance										Soutenue	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE — NEW-YORK — LIVERPOOL

Mérinos Cote de 3 h. 15 Précéd.	Mérinos Ce jour	Croisées Cote de 3 h. 45 Précéd.	Croisées Ce jour	Cotons Cote de 4 h. 30 Précéd.	Cotons Ce jour	Cafés Cote de 4 h. Préc.	Cafés jour	New-York Cafés Cote de 4 h. Préc.	New-York Cafés Hier	MOIS	Liverpool Cotons C. de clôture Préc.	Liverpool Cotons jour
177	177 50	196	196	65 1/4	64 7/8	44 75	44 50	7 05	7 05	Courant	5 45	5 43
178	178 50	195	195	65 3/4	65 3/8	44 50	44 25	7 80	6 80	Mai-Juin	5 45	5 43
178	179	194	194	65 7/8	65 1/2	44 25	44	6 55	6 60	Juin-Juillet	5 50	5 48
178	179	194	194	66 1/8	65 3/4	43 50	43 25	6 10	6 15	Juillet-Août	5 53	5 51
178	179	194	194	66 1/8	65 3/4	42 75	42 50	6 05	6 10	Août-Sept.	5 49	5 48
178	179	194	194	66 1/8	65 5/8	41 75	41 50	6 85	5 85	Sept.-Oct.	5 46	5 44
178	179	194	194	66 1/8	65 5/8	41 75	41 50	5 85	5 85	Oct.-Nov.	5 42	5 41
177 50	178	194	194	65 7/8	65 3/8	41 50	41 25	5 85	5 85	Nov.-Déc.	5 40	5 39
176 50	177	190	190	65 3/4	65 3/8	41 25	41	5 55	5 85	Déc.-Janv.	5 40	5 38
176 50	177	190	190	65 3/4	65 1/4	41 25	41	5 85	5 85	Janv.-Fév.	5 39	5 38
176 50	177	—	—	65 3/4	65 1/4	41 25	41	5 90	5 90	Mars-Avril	5 40	5 38
176 50	177	—	—	65 3/4	65 1/4	—	—	5 90	5 90	Avril-Mai	5 40	5 39
600 b.		000 b.		3.300 b.		8.000 s.		31.000 s.		Tendance	19.000 b.	
Soutenue		Calme		Soutenue		Soutenue		Soutenue		Ventes	Calme	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 27.000.

MOIS	Précéd.	1re Avis	2e Avis	3e Avis
Mai	10.58	10.51	10.56	10.58
Juillet	10.43	10.37	....	....
Août	10.36	10.29	....	....
Octobre	10.21	10.20	10.17	10.18
Décembre	10.23	10.15	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,90, Mai. — 10.000 k. à 5,92 ½, idem. — 25.000 k. à 5,87 ½, Juin. — 10.000 k. à 5,90, idem. — 5.000 k. à 5,87 ½, Août. — 20.000 k. à 5,87 ½, Septembre. — 5.000 k. à 5,90, idem. — 5.000 k. à 5,85, Novembre. — 5.000 k. à 5,87 ½, idem. — 10.000 k. à 5,85, Décembre. — 35.000 k. à 5,85, Janvier.

Total : 135.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,90, Mai. — 5.000 k. à 5,90, Juin. — 15.000 k. à 5,90, Juillet. — 5.000 k. à 5,87 ½, Août. — 5.000 k. à 5,87 ½, Septembre. — 10.000 k. à 5,87 ½, Octobre. — 5.000 k. à 5,87 ½, Novembre. — 15.000 k. à 5,85, Janvier.

Total : 65.000 k.

Dernier N° 3444.